

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 23-27 février 2004

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

**Point 10 de l'ordre du
jour**

Pour information*



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2004/10-A
18 février 2004
ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005

* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Secrétaire du Conseil d'administration: M. T. Yanga tél.: 066513-2603

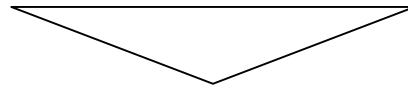
Sous-Secrétaire du Conseil d'administration: M. O. Bula Escobar tél.: 066513-2326

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



1. À sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, le Conseil d'administration a approuvé plusieurs recommandations visant à renforcer la gouvernance du Programme alimentaire mondial. Le Conseil a, entre autres, pris la décision selon laquelle "c'est le Conseil lui-même qui devrait assurer la planification stratégique de ses activités. En octobre de chaque année, le Conseil devrait examiner son programme de travail pour l'exercice biennal à venir et analyser rétrospectivement ses activités au cours des 12 mois écoulés."¹
2. Le Programme de travail pour l'exercice biennal qui figure ci-après a été débattu à la troisième session ordinaire de 2003; les observations et amendements proposés pendant le débat ont été examinés par le Bureau et insérés dans la présente version.
3. Ce document inclut par ailleurs, pour information, le projet de calendrier des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM et autres réunions importantes en 2004–2005 que les trois institutions ont préparé dans un souci d'harmonisation de leurs calendriers. Les dates de réunions de chacune des organisations sont présentées sous réserve de leur approbation par les organes directeurs concernés.

PROJET DE DECISION*



Le Conseil prend note des informations contenues dans le document "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2004–2005" (WFP/EB.1/2004/10-A).

¹ Décision 2000/EB.3/1 du Conseil d'administration, sous-paragraphe q), du 26 octobre 2000 (WFP/EB.3/2000/13).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005**

EB.1/2004 (23–27 février)	EB.A/2004 (24-28 mai)	EB.2/2004 (31 mai-4 juin)	EB.3/2004 (11-14 octobre)
<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour</i> (A) ➤ <i>Élection du Bureau</i> ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i> 	<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour</i> (A) ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i> 	<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour</i> (A) 	<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour</i> (A) ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i>
<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E) ➤ Évaluation des besoins d'urgence (E) ➤ L'action du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA: le point sur la situation (I) ➤ Suite donnée à la Résolution A/56/201 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement (E) ➤ Politique du PAM régissant le recrutement du personnel et la représentation géographique des États membres (E) ➤ Principes humanitaires (A) ➤ Note d'information relative à l'appui du PAM au NEPAD (I) 	<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E) ➤ Rapport annuel d'exécution pour 2003 (A) ➤ Nutrition et situations d'urgence (E) ➤ Enrichissement des aliments (E) ➤ Vivres pour la nutrition (E) ➤ Rapport du Groupe directeur sur la gouvernance concernant la politique d'évaluation (E) ➤ Rapport du Groupe directeur sur la gouvernance concernant la création d'un comité d'audit (E) 	<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p>	<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E) ➤ Mise à jour de la synthèse des politiques générales du PAM (I) ➤ Suites données aux Résolutions du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et de la FAO adoptées en 2003 (E) ➤ Rapport intérimaire sur les stratégies de retrait pour les programmes d'alimentation scolaire (I) ➤ Filets de protection appuyés par l'aide alimentaire (A/E) ➤ Renforcement du potentiel national et régional (A/E)
<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Examen des procédures de l'Organisation: financement des projets pilotes (A) ➤ Base de calcul du recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) sur le coût du transport maritime (A) 	<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport financier général (y compris Rapport du Directeur exécutif sur les dérogations à l'application des coûts (articles XII.4 et XIII.4 du Règlement général)) (E) ➤ Comptes vérifiés de l'exercice biennal 2002–2003—accompagnés des observations du CCQAB et du Comité financier de la FAO (y compris Rapport sur la situation du Compte de péréquation) (A) ➤ Rapport de l'Inspecteur général (E) ➤ Objectif de contributions du PAM (2005–2006) (A) 	<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p>	<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (I) ➤ Rapport sur la participation du secteur privé (I) ➤ Amendements au Règlement financier du PAM (A)
<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION</p> <p>Alinéa A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluation thématique de la catégorie des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) (E) <p>Alinéa B)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Note d'information sur l'examen des opérations en Iraq du Centre conjoint de logistique des Nations Unies (UNJLC) (I) ➤ Note d'information sur l'aide du PAM aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en République démocratique du Congo (I) 	<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bilan de l'expérience tirée de d'évaluation en temps réel (E) 	<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluation de l'opération d'urgence contre la sécheresse au Sahel (E) 	<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ IPSR Afghanistan (E) ➤ Opérations de secours en Érythrée (E) ➤ IPSR Région côtière de l'Afrique de l'Ouest (E) ➤ Évaluation interinstitutions des Nations Unies de la planification d'urgence pour l'opération en Iraq (E) ➤ Rapport intérimaire sur l'IPSR en Angola (E)
<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Note d'information sur les opérations spéciales (I) <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation</i> (A)</p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gambie 10311.0 ➤ Bénin 10308.0 	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Transition des secours au développement (E) 	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Projet de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Madagascar ➤ Sierra Leone 10333.0 <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation</i> (A)</p> <p>a) Projets de développement</p>	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Madagascar ➤ Sierra Leone <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation</i> (A)</p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ République centrafricaine ➤ Guatemala



EB.1/2004 (23–27 février)	EB.A/2004 (24-28 mai)	EB.2/2004 (31 mai-4 juin)	EB.3/2004 (11-14 octobre)
<p>b) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Népal 10058.3 ➤ Soudan 10122.1 ➤ Cambodge 10305.0 ➤ Indonésie 10069.1 ➤ Arménie 10053.1 ➤ République du Congo 10312.0 <p><i>Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2003) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO 		<p>b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de pays Ouganda <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Algérie 10172.0 ➤ Myanmar 10066.1 ➤ Éthiopie 10127.1 ➤ Afrique du Sud 10310 ➤ Pakistan <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <p><i>Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2003) (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvées par le Directeur exécutif</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif</p>	<p>b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sri Lanka 10067.0 ➤ Région côtière de l'Afrique de l'Ouest ➤ Éthiopie ➤ Ouganda ➤ Côte d'Ivoire ➤ Colombie <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <p><i>Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2004) (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvées par le Directeur exécutif</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif</p> <p>e) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO</p>
<p><i>Questions d'organisation et de procédure</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Politique de sécurité alimentaire en milieu urbain: directives opérationnelles (I) ➤ Politique en matière de dons de produits alimentaires issus de la biotechnologie moderne: directives opérationnelles (I) ➤ Programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal (I) ➤ Note d'information sur le programme de mise à niveau de la sécurité du PAM (I) 	<p><i>Questions d'organisation et de procédure</i></p>	<p><i>Questions d'organisation et de procédure</i></p>	<p><i>Questions d'organisation et de procédure</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005-2006 et identification des questions qui rendront nécessaire une consultation informelle (A)
<p><i>Questions d'administration et de gestion</i></p>	<p><i>Questions d'administration et de gestion</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur les pertes après livraison (E) ➤ Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité (I) 	<p><i>Questions d'administration et de gestion</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports du Corps commun d'inspection (E) 	<p><i>Questions d'administration et de gestion</i></p>
<p><i>Résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 2003 du Conseil d'administration</i></p>		<p><i>Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration</i></p>	<p><i>Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire et de la session annuelle de 2004 du Conseil d'administration</i></p>
<p><i>Questions diverses</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur la réunion conjointe des Conseils 	<p><i>Questions diverses</i></p>	<p><i>Questions diverses</i></p>	<p><i>Questions diverses</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain (I) ➤ Rapport sur la visite des membres du Conseil du PAM sur le terrain (I)



**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005**

EB.1/2005 (31 janvier-4 février)	EB.A/2005 (30 mai-3 juin)	EB.2/2005 (6-10 juin)	EB.3/2005 (7-11 novembre)
INTRODUCTION ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour</i> (A) ➤ <i>Élection du Bureau</i> ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i>	INTRODUCTION ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour</i> (A) ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i>	INTRODUCTION ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour</i> (A)	INTRODUCTION ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour</i> (A) ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i>
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE ➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E) ➤ Définition des situations d'urgence (A) ➤ Vivres pour la formation (E) ➤ Retrait des situations d'urgence (E)	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE ➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E) ➤ Rapport annuel d'exécution pour 2004 (A) ➤ Plan stratégique (2005-2008) (A) ➤ Rapport d'activité sur la mise en oeuvre de la politique du PAM concernant le VIH/SIDA (I) ➤ Sources de l'aide alimentaire (E) ➤ Achats et passations de marché locaux (E)	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE ➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E) ➤ Mise à jour de la synthèse des politiques générale du PAM (I) ➤ Accès humanitaire (A/E) ➤ Ciblage (A/E) ➤ Rapport sur le suivi de l'initiative de décentralisation (E) ➤ Rapport sur la situation de la gestion axée sur les résultats (I) ➤ Suites données aux résolutions du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et de la FAO adoptées en 2004 (E)
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES ➤ Rapport financier général (y compris l'état annuel du fonctionnement des mesures de contrôle) (E)	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES ➤ Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2006-2007 (A) y compris le budget et le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour l'exercice 2006-2007 ➤ Politique/stratégie de gestion des risques (E) ➤ Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (I)
RAPPORTS D'ÉVALUATION ➤ Évaluation thématique des programmes de nutrition (E) ➤ Évaluation en temps réel d'une nouvelle opération d'urgence (E)	RAPPORTS D'ÉVALUATION	RAPPORTS D'ÉVALUATION ➤ Programme de pays Bangladesh ➤ Programme de pays Tchad ➤ Programme de pays Ouganda ➤ Portefeuille de projets au Rwanda ➤ Évaluation thématique consacrée à l'efficacité du ciblage ➤ Étude d'impact de l'OEDE	RAPPORTS D'ÉVALUATION ➤ Évaluation thématique des activités vivres pour la création d'actifs ➤ IPSR Angola ➤ IPSR Colombie ➤ Évaluation de l'impact du retrait en République populaire de Chine
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES <i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation</i> (A) a) Projets de développement ➤ Côte d'Ivoire b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES Projet de programmes de pays (E) ➤ Bangladesh ➤ Ouganda ➤ Burkina Faso ➤ Ghana ➤ Tchad ➤ Nicaragua <i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation</i> (A) a) Projets de développement ➤ Cap-Vert ➤ Laos 10078.0 ➤ Pérou (alimentation scolaire/nutrition) b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement ➤ Programme de pays Guinée	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES Programmes de pays (A) ➤ Bangladesh ➤ Ouganda ➤ Burkina Faso ➤ Ghana ➤ Tchad ➤ Nicaragua <i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation</i> (A) a) Projets de développement b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement

Note: L'évaluation du projet sur la gouvernance sera présentée au Conseil en 2005, lors d'une session devant être déterminée par le Groupe directeur sur la gouvernance



EB.1/2005 (31 janvier-4 février)	EB.A/2005 (30 mai-3 juin)	EB.2/2005 (6-10 juin)	EB.3/2005 (7-11 novembre)
<p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ République centrafricaine ➤ Ouganda 10121.1 ➤ Iran 10231 <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <p><i>Rapport du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet-31 décembre 2004) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO 		<p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Région des Grands Lacs 10062.2 ➤ Kenya 10258.1 ➤ Tadjikistan <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <p><i>Rapport du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet-31 décembre 2004) (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif</p>	<p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Azerbaïdjan ➤ Afghanistan 10233 ➤ Libéria ➤ Région côtière de l'Afrique de l'Ouest <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <p><i>Rapport du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier-30 juin 2005) (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif</p> <p>e) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO</p>
<i>Questions d'organisation et de procédure</i>	<i>Questions d'organisation et de procédure</i>	<i>Questions d'organisation et de procédure</i>	<i>Questions d'organisation et de procédure</i>
			<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006-2007 et identification des questions qui exigeront une consultation informelle (A)
<i>Questions d'administration et de gestion</i>	<i>Questions d'administration et de gestion</i>	<i>Questions d'administration et de gestion</i>	<i>Questions d'administration et de gestion</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur les pertes après livraison (E) ➤ Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports du Corps commun d'inspection (E) 	
<i>Résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration</i>		<i>Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration</i>	<i>Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire et de la session annuelle de 2005 du Conseil d'administration</i>
<i>Questions diverses</i>	<i>Questions diverses</i>	<i>Questions diverses</i>	<i>Questions diverses</i>

Note: Dans le cadre de l'harmonisation des procédures au sein des Nations Unies, le Bureau a approuvé les mesures proposées par le Secrétariat visant à réduire la longueur des documents soumis au Conseil. Ces mesures, dont l'application doit avoir lieu à titre expérimental en 2004, seraient examinées par le Conseil pendant la discussion du programme de travail pour l'exercice biennal à sa troisième session ordinaire de 2004. Des exceptions concernant la longueur des documents peuvent être exceptionnellement accordées par le personnel de direction du PAM pour des documents spécifiques.



PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005

(présenté par sujet et par session)

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

- *Questions stratégiques actuelles et futures* (E) (point revenant à toutes les sessions)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présentera au Conseil, **pour examen**, un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

EB.1/2004 (23–27 février)

- *Évaluations des besoins d'urgence* (E)

Le Conseil d'administration, lors de sa troisième session ordinaire de 2003, a débattu de l'importance d'améliorer les évaluations des besoins d'urgence. Ce document décrit la façon dont le PAM procède à l'évaluation des besoins dans les situations d'urgence, passe en revue les principaux enseignements tirés et expose les progrès réalisés par le PAM pour améliorer la qualité, la fonction, la transparence et la fiabilité de ses évaluations. Le document porte essentiellement sur les efforts déployés pour affiner les méthodologies employées, mieux intégrer les données relatives à l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité à l'évaluation des besoins d'urgence, améliorer les moyens d'analyser les marchés, former le personnel, renforcer les partenariats et accroître la transparence et la responsabilité. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

- *L'action du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA: le point sur la situation* (I)

Comme cela a été annoncé lors de la troisième session ordinaire de 2003, le PAM est officiellement devenu le neuvième co-parrainant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) le 16 octobre 2003. Le présent rapport, **pour information**, tiendra le Conseil informé du rôle joué par le PAM au sein du système des Nations Unies pour faire face à la pandémie.

- *Suite donnée à la Résolution A/56/201 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement* (E)

Il a été demandé au Secrétariat, lors de la première session ordinaire de 2002 du Conseil d'administration, d'élaborer un rapport additionnel plus détaillé sur les mesures à prendre par le Secrétariat et le Conseil conformément à la résolution A/RES/56/201 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Ce document est soumis **pour examen**.

- *Politique du PAM régissant le recrutement du personnel et la représentation géographique des États membres* (E)

Compte tenu des observations et des questions soulevées par les membres au cours de la discussion de ce sujet à la session annuelle de 2003 du Conseil, le Directeur exécutif a proposé, et le Conseil a accepté, la soumission à une future session d'un nouveau document sur le même sujet. Ce document sera soumis au Conseil **pour examen**.

- *Principes humanitaires* (A)

Le Conseil, lors de sa troisième session ordinaire de 2003, a demandé au Secrétariat d'éclaircir les principes humanitaires qui guident l'action du PAM. Le Directeur exécutif est convenu d'élaborer un document contenant une définition des principes humanitaires et de le soumettre au Conseil pour examen à sa première session ordinaire de 2004. En s'inspirant du droit humanitaire international, des résolutions des Nations Unies appropriées, des efforts considérables menés à l'échelle internationale pour unifier les principes humanitaires, de la politique générale du PAM et de son expérience, le présent document propose une définition des principes humanitaires. Il est soumis au Conseil pour approbation et afin d'être incorporé dans la Synthèse des politiques générales du PAM.

- *Note d'information relative à l'appui du PAM au NEPAD* (I)

Le Conseil d'administration sera saisi, **pour information**, d'une note présentant les domaines prioritaires de collaboration possible recensés par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que du mémorandum d'accord établi entre les deux institutions le 19 novembre 2003.



EB.A/2004 (24–28 mai)

➤ *Rapport annuel d'exécution pour 2003 (A)*

L'article VII.2 du Règlement général stipule que: "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour examen et approbation**, un rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation (h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1—Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance, stipule par ailleurs qu'"il devrait être élaboré un Rapport annuel d'exécution" sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel d'exécution pour 2003 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et financier pour 2002-2005. En outre, le rapport entamera une première analyse des résultats de programmation du PAM au cours de l'année écoulée à la lumière des priorités stratégiques et des priorités de gestion adoptées pour 2004-2007. Il présentera également les conclusions provisoires sur la façon dont le PAM a déjà mis en œuvre ces priorités.

➤ *Questions relatives à la nutrition (trois rapports proposés seront discutés ensemble) (E)*

Le Secrétariat propose que le Conseil d'administration centre la composante politique générale de cette session sur la nutrition puisqu'il s'agit de l'une des priorités stratégiques identifiées dans le projet de Plan stratégique qui n'a pas récemment fait l'objet de discussions de politique générale au Conseil. Ce point de l'ordre du jour couvrira les trois rapports suivants soumis **pour examen**:

1. Un rapport sur la **nutrition et les situations d'urgence** chercherait à montrer, faits à l'appui, comment le PAM et ses partenaires abordent actuellement la nutrition dans les situations d'urgence et suggérerait des moyens de renforcer l'impact nutritionnel des activités du PAM.
2. Un rapport sur les **vivres pour la nutrition** informerait le Conseil de l'examen en cours des programmes de nutrition maternelle et infantile appuyés par des aliments et identifierait les principes à la base de la conception et de la mise en œuvre d'interventions nutritionnelles efficaces.
3. Un rapport sur l'**enrichissement des aliments** montrerait l'importance d'utiliser l'aide alimentaire pour combattre les carences en micronutriments, soulignerait les expériences du PAM en matière d'enrichissement en micronutriments et proposerait des mesures pour développer les activités dans ce domaine, y compris en aidant les pays à se doter des moyens voulus.

➤ *Rapport du Groupe directeur sur la gouvernance concernant la politique d'évaluation (E)*

À sa troisième session ordinaire de 2003, le Conseil a demandé au Groupe directeur sur la gouvernance d'élaborer un rapport concernant la politique d'évaluation, et plus précisément de se concentrer sur trois questions principales: i) l'emplacement du bureau de l'évaluation; ii) les avantages et la faisabilité de créer un sous-comité du Conseil sur l'évaluation; et iii) les mouvements de personnel prévus pour le Bureau de l'évaluation. Ce rapport, dont la présentation était prévue au début de l'année 2004, est soumis au Conseil pour examen.

➤ *Rapport du Groupe directeur sur la gouvernance concernant la création d'un comité d'audit (E)*

Suite à la discussion du document intitulé "Mécanismes de supervision: pratiques optimales", lors de la troisième session ordinaire de 2003, le Conseil a accueilli favorablement la proposition du Directeur exécutif d'examiner avec le Groupe directeur sur la gouvernance la possibilité de créer un comité d'audit externe. Il a été demandé au Groupe directeur d'étudier cette question et d'élaborer un rapport devant être soumis au Conseil pour examen au début de l'année 2004.

EB.3/2004 (11–14 octobre)

➤ *Mise à jour de la synthèse des politiques générales du PAM (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations formulées dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation d) relative à la gouvernance, les déclarations de politique générale du PAM devraient être codifiées dans un recueil. La "Synthèse des politiques générales du PAM" a été soumise à l'origine au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2002. Une version mise à jour de ce document sera présentée au Conseil **pour information**. (Une mise à jour électronique est disponible sur le site web du PAM à l'adresse www.wfp.org).



- *Suites données aux Résolutions du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et de la FAO adoptées en 2003 (E)*

Le Conseil sera saisi, **pour examen**, d'un document soulignant les sections appropriées des résolutions du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et de la FAO adoptées en 2003, ainsi que d'un rapport sur les suites données ou envisagées par le Secrétariat.

- *Rapport intérimaire sur les stratégies de retrait pour les programmes d'alimentation scolaire (I)*

Un "Rapport intérimaire sur les stratégies de retrait pour les programmes d'alimentation scolaire" sera présenté au Conseil **pour information** en réponse à sa décision prise lors de la première session de 2003 (WFP/EB.1/2003/10) au cours des discussions relatives au document d'orientation sur les stratégies de retrait pour les programmes d'alimentation scolaire de demander un rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la politique, qui serait soumis à la troisième session ordinaire du Conseil en 2004.

- *Filets de protection appuyés par l'aide alimentaire (A/E)*

Ce document examinera le rôle que pourrait jouer l'aide alimentaire dans le contexte de la protection sociale, y compris les répercussions possibles pour le PAM de la politique générale et de la programmation. Ce document sera soumis **pour approbation ou pour examen** selon que ses conclusions exigeront ou non que le Conseil approuve l'introduction de changements spécifiques de politique générale dans la "Synthèse des politiques générales du PAM".

- *Renforcement du potentiel national et régional (A/E)*

Ce document proposera au Conseil différentes modalités d'appui à la mise en place et au renforcement du potentiel national et régional dans le suivi d'une intervention du PAM. Il sera soumis **pour approbation ou pour examen** selon que ses conclusions exigeront ou non du Conseil d'administration qu'il approuve l'introduction de changements spécifiques de politique générale dans la "Synthèse des politiques générales du PAM".

EB.1/2005 (31 janvier–4 février)

- *Définition des situations d'urgence (A)*

Ce document présenté **pour approbation** examinera l'actuelle définition des urgences au PAM à la lumière des définitions utilisées par d'autres organisations et partenaires des Nations Unies, ainsi que des tendances actuelles en matière d'urgence. Ce rapport est préparé suite à la demande présentée par le Conseil au cours des discussions qui ont eu lieu sur la première "Synthèse des politiques générales du PAM" à sa session annuelle de 2002, à l'effet que le Secrétariat propose des sujets de politique générale, et plus particulièrement des sujets en rapport avec les urgences, qui pourraient faire l'objet d'un débat à de futures sessions.

- *Vivres pour la formation (E)*

Ce document présenté **pour examen** examinera les enseignements tirés des expériences passées, en ce qui concerne notamment la mise en œuvre de l'engagement énoncé dans la politique concernant la problématique hommes-femmes, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2002, pour garantir que les femmes et les adolescentes représentent au moins 70 pour cent des participants aux activités de formation appuyée par une aide alimentaire.

- *Retrait des situations d'urgence (E)*

Ce document examinera les enseignements tirés des expériences du PAM et de partenaires lorsqu'ils ont mis fin à des opérations d'urgence dans des pays où des activités à plus long terme n'étaient pas jugées nécessaires. Il cherchera à orienter le Conseil vers des options de politique générale et des approches prometteuses. Il répond à la demande formulée par le Conseil, lors des discussions sur la première "Synthèse des politiques générales du PAM" à sa session annuelle de 2002, à l'effet que le Secrétariat propose des sujets de politique générale mettant l'accent sur la question des urgences qui feraient l'objet de discussion à de futures sessions. Le rapport sera soumis **pour approbation ou pour examen**, selon que ses conclusions exigeront ou non du Conseil d'administration qu'il approuve l'introduction de changements spécifiques de politique générale dans la "Synthèse des politiques générales du PAM".

EB.A/2005 (30 mai-3 juin)

- *Rapport annuel d'exécution pour 2004 (A)*

L'Article VII.2 du Règlement général stipule que "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour examen et approbation**, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation (h) sur la gouvernance, présentée dans le document "Suivi de la décision du Conseil



d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance" (WFP/EB.3/2000/3-A), approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000, stipule par ailleurs qu'"il devrait être élaboré un Rapport annuel d'exécution" sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel d'exécution pour 2004 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et financier pour 2002-2005. En outre, le rapport entamera une première analyse des résultats de programmation du PAM au cours de l'année écoulée à la lumière des priorités stratégiques et des priorités de gestion adoptées pour 2004-2007. Il présentera également les conclusions provisoires sur la façon dont le PAM a déjà mis en œuvre ces priorités.

➤ *Plan stratégique (2005-2008) (A)*

À sa troisième session ordinaire en 2000, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation b) relative à la gouvernance, le Plan stratégique et financier actuel devrait être transformé en un Plan stratégique, en intégrant notamment des objectifs axés sur les résultats. Ce document a été présenté pour la première fois à la troisième session ordinaire de 2003. Ce document sera soumis au Conseil **pour approbation**.

➤ *Rapport d'activité sur la mise en œuvre de la politique du PAM concernant le VIH/SIDA (I)*

Un "Rapport d'activité sur la mise en œuvre de la politique du PAM concernant le VIH/SIDA" sera présenté **pour information** en réponse à la décision prise par le Conseil à sa première session ordinaire de 2003 (WFP/EB.1/2003/10) au cours de sa discussion du document de fond concernant le VIH/SIDA de demander un rapport d'activité sur la mise en œuvre de la politique qui serait soumis au Conseil en 2005.

➤ *Sources de l'aide alimentaire (E)*

Ce document présenté **pour examen** passera en revue l'évolution constatée au niveau de la disponibilité et des sources de l'aide alimentaire, ainsi que les incidences de cette évolution pour le Programme.

➤ *Achats et passations de marché locaux (E)*

Ce document présenté **pour examen** fournira des précisions sur les achats et les passations de marché concernant des services et des produits, ainsi que sur les avantages que les pays en développement pourraient en retirer.

EB.3/2005 (7–11 novembre)

➤ *Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations formulées dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation d) relative à la gouvernance, les déclarations de politique générale du PAM devraient être codifiées dans un recueil. La "Synthèse des politiques générales du PAM" a été soumise à l'origine au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2002. Une version mise à jour de ce document sera présentée au Conseil **pour information**. (Une mise à jour électronique est disponible sur le site web du PAM à l'adresse www.wfp.org).

➤ *Accès humanitaire (A/E)*

Ce document informera le Conseil des mécanismes qui orientent l'approche suivie par le Programme, en collaboration avec ses partenaires des Nations Unies, pour accéder en toute sécurité et sans entraves aux victimes d'urgences et chercher conseil en cas de besoin. Il est préparé en réponse à la demande formulée par le Conseil lors de la discussion de la première "Synthèse des politiques du PAM" à sa session annuelle de 2002, à l'effet que le Secrétariat propose des sujets de politique générale mettant l'accent sur les questions liées aux urgences, qui seraient discutés aux futures sessions. Le rapport sera soumis **pour approbation ou pour examen**, selon que ses conclusions exigeront ou non du Conseil d'administration qu'il approuve l'introduction de changements spécifiques de politique générale dans la "Synthèse des politiques générales du PAM".

➤ *Ciblage (A/E)*

Ce rapport examinera et évaluera les politiques et les pratiques du PAM en matière de ciblage, informera le Conseil des tendances les plus récentes dans ce domaine, et identifiera les problèmes ou les questions spécifiques auxquelles le Conseil souhaiterait prêter une attention particulière. Ce rapport sera soumis **pour examen ou pour approbation** selon que ses conclusions exigeront ou non du Conseil d'administration qu'il approuve l'introduction de changements spécifiques de politique générale dans la "Synthèse des politiques générales du PAM".



➤ *Rapport sur le suivi de l'initiative de décentralisation (E)*

Lors de la discussion consacrée à l'examen de l'initiative de décentralisation du PAM pendant la troisième session ordinaire du Conseil d'administration d'octobre 2003, les membres ont demandé qu'un examen sur le suivi de l'initiative de décentralisation soit entrepris au cours de l'année 2005, avec pour thème le partage des connaissances au niveau régional, la rentabilité et l'incidence de la programmation sur les bénéficiaires. Ce rapport devrait également tenir compte de l'expérience acquise par les autres organisations dans le domaine de la décentralisation. Le présent rapport soumis au Conseil **pour examen** est l'aboutissement de cette demande.

➤ *Rapport sur la situation de la gestion axée sur les résultats (I)*

Au cours de la session annuelle et de la troisième session ordinaire de 2003, le Secrétariat a présenté des notes d'information sur la situation de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats au PAM et les étapes suivantes envisagées. Le Conseil d'administration a demandé qu'un autre rapport de situation soit soumis au cours de l'exercice biennal 2004-2005, et a prié le Secrétariat de fournir un délai pour la présentation de ce rapport. Le Secrétariat a proposé la troisième session ordinaire de 2005, de façon à laisser suffisamment de temps à la formation, la mise en place de systèmes d'information sur la performance, l'achèvement d'études de référence, ainsi que l'élaboration de deux rapports annuels d'exécution (pour 2003 et 2004). Le rapport est soumis pour information.

➤ *Suites données aux résolutions du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et de la FAO adoptées en 2004 (E)*

Le Conseil sera saisi, pour examen, d'un document soulignant les sections appropriées des résolutions du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et de la FAO adoptées en 2004, ainsi que d'un rapport sur les suites données ou envisagées par le Secrétariat.

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

EB.1/2004 (23–27 février)

➤ *Examen des procédures de l'Organisation: financement des projets pilotes (A)*

Le rapport sur l'examen des procédures de l'Organisation, soumis au Conseil **pour approbation**, contient une proposition de mécanismes de financement aux fins de projets pilotes et présente un résumé du travail accompli à ce jour dans le cadre de l'examen des procédures de l'Organisation. Cet examen, qui a débuté en mars 2003, porte sur les inefficacités mises en évidence dans le cas de soldes non dépensés importants.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et du Comité financier de la FAO.

➤ *Base de calcul du recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) sur le coût du transport maritime (A)*

Ce document décrit la législation régissant les contributions du Gouvernement américain, selon laquelle les marchandises données par les États-Unis doivent être transportées à bord de navires battant pavillon américain, et son incidence pratique sur le coût du transport maritime des produits américains. Il décrit l'accord passé entre le Directeur exécutif et le Gouvernement américain en vue d'exclure la prime de fret du calcul des CAI à recouvrer sur les contributions des États-Unis au titre du transport maritime et sollicite **l'approbation par le Conseil** de cette décision du Directeur exécutif.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations du CCQAB et du Comité financier de la FAO.

EB.A/2004 (24–28 mai)

➤ *Rapport financier général (y compris le Rapport du Directeur exécutif sur les dérogations à l'application des coûts (articles XII.4 et XIII.4 du Règlement général)) (E)*

Le Conseil sera saisi, **pour examen**, d'un document exposant diverses questions financières connexes réunies dans un rapport de synthèse complet. Le document comportera notamment un document d'orientation sur la gestion des fonds locaux (gardés dans des bureaux décentralisés) et le Rapport du Directeur exécutif sur les dérogations à l'application des coûts.



- *Comptes vérifiés de l'exercice biennal 2002–2003—accompagnés des observations du CCQAB et du Comité financier de la FAO (y compris Rapport sur la situation du Compte de péréquation AAP) (A)*

Conformément à l'article XIV.6 b) du Règlement général, le Directeur exécutif soumettra au Conseil, **pour approbation**, les états financiers du PAM pour l'exercice biennal, ainsi que les rapports du Commissaire aux comptes. Les états financiers sont présentés sous couvert de la déclaration du Directeur exécutif concernant les comptes de l'exercice biennal.

En outre, et conformément à la demande présentée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2002, un rapport sur la situation du Compte de péréquation AAP sera présenté avec les comptes vérifiés pour l'exercice biennal.

- *Rapport de l'Inspecteur général (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Règlement général du PAM, le Rapport de l'Inspecteur général pour la période 2002–2003 sera soumis au Conseil d'administration **pour examen**. Le Conseil voudra peut-être formuler des observations à ce sujet, lesquelles seront transmises en même temps que le rapport au Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies, comme prévu par la décision 1996/EB.3/3 du Conseil.

- *Objectif de contributions du PAM (2005–2006) (A)*

Il sera soumis au Conseil, **pour approbation**, un document présentant l'objectif de contributions proposé par le Directeur exécutif pour l'exercice biennal 2005–2006 qui sera soumis à la Conférence pour les annonces de contributions convoquée par le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de la FAO, qui doit se tenir la première semaine de novembre 2004.

EB.3/2004 (11–14 octobre)

- *Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (I)*

- ◊ Rapport final sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport sur les états financiers de l'exercice biennal 2000–2001
- ◊ Rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport sur les états financiers de l'exercice biennal 2002–2003

- *Rapport sur la participation du secteur privé (I)*

Suite aux discussions, lors de la troisième session ordinaire de 2003, sur: i) le Plan stratégique (2004–2007) du PAM; et ii) l'importance d'élargir le nombre des donateurs et de faire appel au secteur privé pour atteindre les objectifs fixés, le Conseil a décidé qu'un document directif sur la participation du secteur privé était nécessaire.

La mobilisation de fonds auprès du secteur privé est un nouveau domaine privilégié dans la mobilisation des ressources. Il est primordial que les bénéficiaires et les donateurs du PAM comprennent le but de faire participer le secteur privé et les précautions prises pour encadrer cette participation. Le rapport commence en décrivant les possibilités pouvant naître de la participation du secteur privé et l'action des Nations Unies, et propose des directives pour régir les rapports avec le secteur privé. Il explique ensuite les mesures que prendra le PAM pour garantir transparence et équité dans le cadre des relations économiques avec le secteur privé et pour protéger l'intégrité des membres de direction. Dans le cas où des changements devraient être introduits dans les règles et le règlement du PAM, ils seront définis et examinés. Le rapport fera une comparaison entre les pratiques adoptées par les organisations sœurs des Nations Unies et celles adoptées ou devant être approuvées par la direction du PAM.

Le présent rapport est soumis au Conseil **pour information**.

- *Amendements au Règlement financier du PAM (A)*

En application de l'article XIV du Règlement général du PAM, le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des propositions d'amendement au Règlement financier. Les amendements proposés sont requis conformément aux décisions du Conseil au sujet de la gouvernance concernant le Plan stratégique et le Plan de gestion.

En application de l'article XIV.4 du Règlement général du PAM, le Directeur exécutif a transmis le document pour avis au CCQAB et au Comité financier de la FAO. Leurs commentaires et recommandations seront soumis au Conseil **pour information**.



EB.A/2005 (30 mai-3 juin)

- *Rapport financier général (y compris l'état annuel du fonctionnement des mesures de contrôle) (E)*

Le Conseil sera saisi, **pour examen**, d'un document exposant diverses questions financières connexes réunies dans un rapport de synthèse complet.

Conformément à l'Article XIV.4 du Règlement Général, le Directeur exécutif transmettra le document pour examen au CCQAB et au Comité financier de la FAO. Leurs observations et recommandations seront soumises au Conseil d'administration **pour information**.

EB.3/2005 (7-11 novembre)

- *Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2006-2007 y compris le budget et le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2006-2007 (A)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations figurant dans le rapport de son Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation f) relative à la gouvernance, un Plan de gestion devait être soumis au Conseil d'administration à chaque exercice biennal financier, et ce à partir de sa troisième session ordinaire de 2003 (Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004-2005). Ce document sera soumis au Conseil **pour approbation**.

- *Politique/stratégie de gestion des risques (E)*

Le document intitulé "Mécanismes de supervision: pratiques optimales" (WFP/EB.3/2003/5-D/1), présenté au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 2003, retenait la gestion des risques comme étant une bonne pratique importante dans le domaine de la gouvernance. Le Conseil attend avec intérêt l'élaboration d'une politique, assortie d'un plan d'action, qui lui seront présentés pour examen en octobre 2005 (décision 2003/EB.3/9). Le document soumis au Conseil **pour examen** est consacré principalement à la politique et à la stratégie du PAM en vue de la mise en œuvre de la gestion des risques à l'échelle de l'Organisation.

- *Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (I)*

Le deuxième rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport sur les états financiers de l'exercice biennal 2002-2003 est soumis au Conseil **pour information**.

RAPPORTS D'ÉVALUATION

EB.1/2004 (23-27 février)

Les documents d'évaluation présentés sous l'alinéa "A" de l'ordre du jour seront soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en œuvre les recommandations. La note d'information concernant l'évaluation de l'UNJLC en Iraq et la note d'information sur l'aide du PAM aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en République démocratique du Congo sont soumises **pour information**.

Alinéa A)

- *Évaluation thématique de la catégorie des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) (E)*

La catégorie des IPSR a été introduite en 1998 pour remplacer l'ancienne catégorie plus restrictive des interventions prolongées de secours (IPS) destinées aux réfugiés et aux personnes déplacées. La nouvelle catégorie met davantage l'accent sur la réhabilitation et le redressement. Cette évaluation thématique porte sur la pertinence et l'efficacité de la catégorie des IPSR, et plus particulièrement sur la valeur ajoutée apportée par la transformation des anciennes IPS et des opérations d'urgence en IPSR.

Alinéa B)

- *Note d'information sur l'examen des opérations en Iraq du Centre conjoint de logistique des Nations Unies (UNJLC) (I)*

À la demande du Service du transport de surface (OTL), une évaluation du Centre logistique conjoint des Nations Unies en Iraq a été entreprise en septembre 2003. Elle permettra d'établir des comparaisons avec l'évaluation menée précédemment par l'UNJLC en Afghanistan et d'en tirer des enseignements dont bénéficieront les futurs UNJLC. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.



- Note d'information sur l'aide du PAM aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en République démocratique du Congo (I)

L'évaluation a été entreprise dans la RDC en mars-avril 2003. Elle portait sur l'efficacité des opérations de secours du PAM à destination d'environ 1,4 million de personnes déplacées dans le pays et s'appuyait sur des études de cas géographiques cherchant à cerner les particularités de chacune des régions du pays. Une approche faisant résolument appel à la participation a été adoptée. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

EB.A/2004 (24–28 mai)

- Bilan de l'expérience tirée de l'évaluation en temps réel (E)

Comme indiqué lors de la troisième session ordinaire du Conseil d'administration d'octobre 2003, pendant le débat sur l'évaluation en temps réel de la réaction du PAM face à la crise en Afrique australe, le Bureau de l'évaluation devait établir un bilan de l'expérience qu'il avait tirée du premier projet pilote d'évaluation en temps réel, aux fins d'améliorer la méthodologie et l'approche suivie. Le document présenté au Conseil pour examen est le fruit de ces travaux.

EB.2/2004 (31 mai-4 juin)

Le document d'évaluation présenté sous ce point de l'ordre du jour sera soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

- Évaluation de l'opération d'urgence contre la sécheresse au Sahel (E)

Au moment de la rédaction du présent rapport, on établit le texte définitif du document de fond de cette évaluation. Il est prévu que la mission ait lieu en novembre 2003 et se rende dans trois des cinq pays couverts par l'opération d'urgence (Mali, Mauritanie et Sénégal ou Gambie), qui totalisent plus de 90 pour cent des bénéficiaires prévus. L'évaluation portera essentiellement sur l'atteinte des deux principaux objectifs (appui nutritionnel et maintien des actifs) du document de planification.

EB.3/2004 (11–14 octobre)

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour seront soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

- IPSR Afghanistan

L'évaluation de l'IPSR en Afghanistan aura lieu au début de 2004 et portera essentiellement sur le passage des activités d'urgence aux activités de redressement dans le pays, et sur le rôle de l'aide alimentaire dans le nouveau contexte afghan. Le document de fond est en cours d'établissement. Un atelier de planification-évaluation préliminaire aura lieu à Kaboul en novembre 2003.

- Opérations de secours en Érythrée

L'évaluation du portefeuille d'opérations de secours en Érythrée aura lieu en octobre/novembre 2003. Elle portera essentiellement sur les résultats des opérations de secours et sur les liens entre urgence et redressement.

- IPSR Région côtière de l'Afrique de l'Ouest

L'IPSR pour la Région côtière de l'Afrique de l'Ouest est la plus importante et la plus longue opération de secours menée par le PAM dans la région. Elle a été évaluée par l'OEDE en 1996. Le document de fond pour cette nouvelle évaluation, qui devrait avoir lieu au début de 2004, est en cours de finalisation. L'évaluation portera sans doute principalement sur les PDI, vu le regain d'intérêt pour ce groupe dans la région, ainsi que sur les avantages et les contraintes de l'approche régionale.

- Évaluation interinstitutions des Nations Unies de la planification d'urgence pour l'opération en Iraq

Les discussions au sujet de l'évaluation interinstitutions proposée ont commencé au cours de l'été 2003, mais les récents événements à Bagdad pourront faire reporter la mission et, par suite, la soumission du rapport d'évaluation. L'OCHA dirige la mise au point du cadre conceptuel et du mandat de la mission à laquelle pourraient participer notamment le HCR, l'UNICEF et le PAM. L'actuel projet de cadre conceptuel porte sur la planification d'urgence et son impact sur l'efficacité des opérations.

- Rapport intérimaire sur l'IPSR en Angola



EB.1/2005 (31 janvier–4 février)

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour seront soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

- Évaluation thématique des programmes de nutrition

L'évaluation thématique portera sur différentes approches utilisées dans les programmes de nutrition et se fondera sur un certain nombre d'études de cas menées dans différentes régions géographiques. L'évaluation aura lieu en 2004 et doit être conduite en étroite collaboration avec le Service de la nutrition (PSPN), avec lequel le rapport conceptuel est actuellement mis au point.

- Évaluation en temps réel d'une nouvelle opération d'urgence²

L'opération d'urgence sur laquelle portera cette seconde évaluation en temps réel reste à identifier. D'après le plan actuel, il devrait s'agir d'une opération d'urgence démarrant rapidement et couvrant un seul pays. (La première évaluation en temps réel du PAM portait sur l'opération d'urgence dans la région de l'Afrique australe qui compte six pays et a eu lieu en 2002-2003).

EB.2/2005 (6–10 juin)

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour seront soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

- Programme de pays Bangladesh
- Programme de pays Tchad
- Programme de pays Ouganda

Les trois évaluations de programmes de pays ci-dessus se conformeront au mandat établi pour chacune plutôt qu'au mandat générique précédemment utilisé et porteront essentiellement sur la pertinence et les résultats des activités. Les programmes de pays du Tchad et de l'Ouganda sont des programmes de la première génération; celui du Bangladesh est un programme de la seconde génération.

- Portefeuille de projets au Rwanda

L'évaluation du portefeuille de projets au Rwanda portera sur les opérations de secours et les activités de développement du PAM dans le pays, y compris sur les liens entre les deux.

- Évaluation thématique consacrée à l'efficacité du ciblage

Le document de fond pour cette évaluation thématique est en cours d'élaboration. On pense que l'évaluation se référera à des évaluations antérieures de l'OEDE et utilisera un certain nombre de nouvelles études de cas. Elle mettra tout spécialement l'accent sur l'efficacité du ciblage dans les opérations de secours.

- Étude d'impact de l'OEDE

Par ailleurs, une étude d'impact de l'OEDE sera présentée **pour examen**. L'étude examinera l'impact des évaluations dirigées par l'OEDE et ses recommandations, l'accent étant mis sur le suivi à moyen et long terme des principales recommandations résultant des évaluations entreprises ces dernières années.

EB.3/2005 (7–11 novembre)

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour seront soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

- Évaluation thématique des activités vivres pour la création d'actifs

L'évaluation devrait commencer dans la seconde moitié de 2004 et porter sur les mesures prises par le PAM pour créer des actifs durables. Le cadre conceptuel sera établi en étroite concertation avec le Département des Politiques et des Affaires extérieures (PED).

²L'évaluation en temps réel portera sur une nouvelle opération d'urgence qui débutera en 2004. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'opération n'a pas encore été identifiée.



➤ IPSR Angola

L'évaluation de l'IPSR conduite en Angola fera suite à l'évaluation effectuée à la fin de 2001 et devrait fournir des enseignements intéressants vu les changements politiques qui sont intervenus depuis lors.

➤ IPSR Colombie

Le cadre conceptuel pour l'évaluation de l'IPSR exécutée en Colombie reste à mettre au point. L'évaluation devrait avoir lieu au début de 2005.

➤ Évaluation de l'impact du retrait en République populaire de Chine

L'évaluation devrait avoir lieu à la fin de 2004 ou au début de 2005. Elle portera sur l'impact des opérations du PAM pendant les 20 années de sa présence dans le pays, soit depuis le début des années 80.

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

EB.1/2004 (23–27 février)

➤ Note d'information sur les opérations spéciales (I)

À la suite des recommandations énoncées dans le Rapport résumé de l'évaluation thématique des opérations spéciales (WFP/EB.3/2002/6/2) et des mesures prises en conséquence par la direction dans la note d'information connexe (WFP/EB.3/2002/INF/12), le Conseil encourage la prise de nouvelles mesures. La présente note d'information a pour but de: i) informer les membres du Conseil des mesures prises à ce jour suite aux recommandations formulées dans l'évaluation; ii) informer les membres du Conseil de la nouvelle définition de travail s'appliquant aux opérations spéciales, laquelle a été élargie de façon à inclure les services interinstitutions; et iii) exposer les mesures suivantes nécessaires à la réorganisation de la catégorie des opérations spéciales. Cette note est soumise au Conseil **pour information**.

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

a) Projets de développement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des projets de développement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Bénin 10308.0
- Gambie 10311.0

b) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Arménie 10053.1
- Cambodge 10305.0
- Indonésie 10069.1
- Népal 10058.3
- République du Congo 10312.0
- Soudan 10122.1

Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2003) (I)

- Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO

Le Conseil d'administration sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Statut.



EB.A/2004 (24–28 mai)

➤ Transition des secours au développement (E)

Le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) et le Comité exécutif pour l'assistance humanitaire (ECHA) ont créé un groupe de travail commun sur les questions ayant trait à la transition suite à deux séries de directives en matière de politique énoncées respectivement dans la résolution E/2002/32 du Conseil économique et social et le point 14 du rapport du Secrétaire général (A/57/387/2002). Les activités du groupe de travail commun ont suscité l'intérêt constant des Conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies, le Conseil d'administration du PAM ayant pour sa part demandé au groupe de travail de le tenir informé de la progression de ses travaux. Le présent rapport, présenté au Conseil pour examen, contiendra le texte du rapport final du groupe de travail commun.

EB.2/2004 (31 mai-4 juin)

Projet de programmes de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés lors de la deuxième session ordinaire du Conseil, en juin. Les programmes de pays seront affichés sur le site web du PAM et approuvés à la troisième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne seront examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays ci-après seront approuvés sur cette base:

- Madagascar
- Sierra Leone

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

- a) Projets de développement
- b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires pour les programmes de pays ci-après, d'un montant supérieur à celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Programme de pays Ouganda

- c) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Algérie 10172.0
- Éthiopie 10127.1
- Myanmar 10066.1
- Afrique du Sud 10310
- Pakistan

- d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2003) (I)

Le Conseil sera saisi, **pour information**, des documents résumant les projets de développement, les IPSR et les opérations d'urgence; et les augmentations budgétaires pour des projets de développement et des IPSR approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut.



EB.3/2004 (11–14 octobre)

Programmes de pays (A)

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés lors de la deuxième session ordinaire, en juin. Les programmes de pays seront affichés sur le site web du PAM et approuvés à la troisième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne seront examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Le programme de pays ci-après sera approuvé sur cette base:

- Madagascar
- Sierra Leone

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

a) Projets de développement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des projets de développement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- République centrafricaine
- Guatemala

b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement

c) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Éthiopie
- Côte d'Ivoire
- Sri Lanka 10067.0
- Ouganda
- Région côtière de l'Afrique de l'Ouest
- Colombie

d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2004) (I)

Le Conseil sera saisi, **pour information**, des documents résumant les projets de développement, les IPSR et les opérations d'urgence; et les augmentations budgétaires pour des projets de développement et des IPSR approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut.

EB.1/2005 (31 janvier–4 février)

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

a) Projets de développement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des projets de développement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Côte d'Ivoire

b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement

c) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- République centrafricaine
- Ouganda 10121.1
- Iran 10231



d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2004) (I)

- o Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO

Le Conseil d'administration sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Statut.

EB.2/2005 (6–10 juin)

Projet de programmes de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés lors de la deuxième session ordinaire, en juin. Les programmes de pays seront affichés sur le site web du PAM et approuvés à la troisième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne seront examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays suivants seront approuvés sur cette base:

- Bangladesh
- Burkina Faso
- Tchad
- Ghana
- Ouganda
- Nicaragua

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

a) Projets de développement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des projets de développement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Cap-Vert
- Laos 10078.0
- Pérou (alimentation scolaire/nutrition)

b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation** de l'augmentation budgétaire pour le programme de pays ci-après, d'un montant supérieur à celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Programme de pays Guinée

c) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Région des Grands Lacs 10062.2
- Kenya 10258.1
- Tadjikistan

d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2004) (I)

Le Conseil sera saisi, **pour information**, des documents résumant les projets de développement, les IPSR et les opérations d'urgence; et les augmentations budgétaires pour des projets de développement et des IPSR approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut.



EB.3/2005 (7–11 novembre)

Programmes de pays (A)

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés lors de la deuxième session ordinaire, en juin. Les programmes de pays seront affichés sur le site web du PAM et approuvés à la troisième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne seront examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays suivants seront approuvés sur cette base:

- Bangladesh
- Burkina Faso
- Tchad
- Ghana
- Ouganda
- Nicaragua

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

- a) Projets de développement
- b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement
- c) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Azerbaïdjan
- Afghanistan 10233
- Libéria
- Région côtière de l'Afrique de l'Ouest

- d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2005) (I)

Le Conseil sera saisi, **pour information**, des documents résumant les projets de développement, les IPSR et les opérations d'urgence; et les augmentations budgétaires pour des projets de développement et des IPSR approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

EB.1/2004 - (23–27 février)

- *Politique de sécurité alimentaire en milieu urbain: directives opérationnelles (I)*

Le Conseil a demandé au Secrétariat au cours des débats qui ont eu lieu à la session annuelle de 2002 sur le document d'orientation sur l'insécurité alimentaire en milieu urbain de fournir à une future session des directives pour la mise en œuvre de la politique. Un rapport contenant ces directives sera présenté au Conseil d'administration **pour information**.

- *Politique en matière de dons de produits alimentaires issus de la biotechnologie moderne: directives opérationnelles (I)*

Lors de sa session annuelle de mai 2003, le Conseil a pris note de la politique du PAM en matière de dons de produits alimentaires issus de la biotechnologie, telle que présentée dans les documents WFP/EB.3/2002/4-C et WFP/EB.A/2003/5-B/Rev.1. Il a été demandé au Secrétariat de soumettre au Conseil, **pour information**, les directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la politique. Le présent document tient compte des commentaires émis au sujet du projet de directives opérationnelles soumis par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).



➤ *Programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal (I)*

Conformément à la décision 2003/EB.3/6 prise par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2003, un programme de travail révisé pour l'exercice biennal 2004-2005 a été soumis au Bureau pour examen et sera présenté au Conseil **pour information**.

➤ *Note d'information sur le programme de mise à niveau de la sécurité du PAM (I)*

À sa troisième session ordinaire de 2003, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur exécutif à affecter un montant de 20 millions de dollars au maximum, prélevés du Compte de péréquation, pour couvrir les coûts exceptionnels liés à l'amélioration du système de sécurité dans les bureaux du PAM (Décision 2003/EB.3/6-i). Le Secrétariat a exprimé son intention de tenir le Conseil informé sur ce point important à sa première session ordinaire de 2004. Ce document est soumis **pour information**.

EB.3/2004 (11–14 octobre)

➤ *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005-2006 et identification des questions qui rendront nécessaire une consultation informelle (A)*

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, **pour approbation**, de son Programme de travail pour l'exercice biennal 2005-2006. Conformément à ses décisions 2000/EB.A/6 et 2000/EB.3/1, prises au cours de l'examen du Programme de travail provisoire, le Conseil devrait en outre:

- donner des avis sur la destination de chaque document (pour approbation, pour examen, ou pour information);
- examiner la justification d'un éventuel symposium sur l'aide alimentaire;
- identifier les sujets qui auraient intérêt à être examinés dans le cadre d'une consultation informelle avant d'être soumis au Conseil pour décision;
- considérer les travaux des 12 mois précédents; décider s'il y a lieu d'organiser pour l'année à venir des séances d'information et, dans l'affirmative, sur quels sujets.

EB.3/2005 (7–11 novembre)

Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006-2007 et identification des questions qui exigeront une consultation informelle (E/A)

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, **pour approbation**, de son Programme de travail pour l'exercice biennal pour 2006-2007. Conformément aux décisions 2000/EB.A/6 et 2000/EB.3/1 prises au cours de l'examen du Programme de travail provisoire, le Conseil devrait en outre:

- donner des avis sur la destination de chaque document (pour approbation, pour examen, ou pour information);
- étudier la justification d'un symposium sur l'aide alimentaire;
- identifier les sujets qui pourraient avantageusement être soumis à une consultation informelle avant d'être présentés au Conseil pour décision;
- considérer le fonctionnement du Conseil au cours des 12 mois précédents; et décider si des réunions d'information précédant les sessions devraient être organisées pour l'année suivante et, dans l'affirmative, sur quels sujets.

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

EB.A/2004 (24–28 mai)

➤ *Rapport sur les pertes après livraison (E)*

Le Directeur exécutif présentera au Conseil, pour examen, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.

Ce rapport, requis chaque année, fait suite à la demande exprimée en 1994 par le Sous-comité des projets lors de sa 12^{ème} session, qui "soulignait la nécessité d'établir des rapports contenant davantage d'informations sur les pertes encourues après livraison dans les pays bénéficiaires". Lors de sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits." Le Rapport sur les pertes après livraison, qui décrit les mesures mises en place par le Secrétariat, est une suite directe de la recommandation du Conseil.



➤ *Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil sera saisi, **pour information**, de la liste de l'ensemble du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) sous contrat d'une durée d'un an ou plus, au 31 décembre 2003. Elle inclut les administrateurs recrutés sur le plan international, les administrateurs auxiliaires et les volontaires des Nations Unies, ainsi que les autres catégories de personnel employé par le Programme.

➤ *Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité (I)*

Le Conseil d'administration a examiné à sa session annuelle de 2002 le document "Mise en oeuvre du mécanisme de financement des programmes de sécurité et de sûreté du personnel des Nations Unies" (WFP/EB.A/2002/6-B) et pris note de son contenu, y compris de l'intention du Secrétariat d'informer le Conseil régulièrement de l'état d'avancement de la question. Dans le Programme de travail pour l'exercice biennal 2003-2004 (WFP/EB.3/2002/11/Rev.1), approuvé par le Conseil, il est prévu que le Secrétariat présente une mise à jour de cette question importante tous les ans à sa session annuelle. Ce document sera soumis **pour information**.

EB.2/2004 (31 mai-4 juin)

➤ *Rapports du Corps commun d'inspection pour 2003 (E)*

Le Conseil d'administration, par sa décision 1998/EB.A/7, a recommandé au Bureau d'examiner les futurs rapports du CCI et de lui transmettre ses observations, pour examen. Le Secrétariat a soumis au Bureau un rapport récapitulatif présentant les recommandations et les mesures de suivi à prendre contenues dans les rapports du CCI publiés en 2003 et intéressant directement les travaux du PAM. Le Bureau présentera le résumé susmentionné au Conseil **pour examen**.

EB.A/2005 (30 mai-3 juin)

➤ *Rapport sur les pertes après livraison (E)*

Le Directeur exécutif présentera au Conseil, pour examen, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.

Ce rapport, requis chaque année, fait suite à la demande exprimée en 1994 par le Sous-comité des projets lors de sa 12^{ème} session, qui "soulignait la nécessité d'établir des rapports contenant davantage d'informations sur les pertes encourues après livraison dans les pays bénéficiaires". Lors de sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits." Le Rapport sur les pertes après livraison, qui décrit les mesures mises en place par le Secrétariat, est une suite directe de la recommandation du Conseil.

➤ *Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil sera saisi, **pour information**, de la liste de l'ensemble du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) sous contrat d'une durée d'un an ou plus, au 31 décembre 2004. Elle inclut les administrateurs recrutés sur le plan international, les administrateurs auxiliaires et les volontaires des Nations Unies, ainsi que les autres catégories de personnel employé par le Programme.

➤ *Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité (I)*

Le Conseil d'administration a examiné à sa session annuelle de 2002 le document "Mise en oeuvre du mécanisme de financement des programmes de sécurité et de sûreté du personnel des Nations Unies" (WFP/EB.A/2002/6-B) et pris note de son contenu, y compris de l'intention du Secrétariat d'informer le Conseil régulièrement de l'état d'avancement de la question. Dans le Programme de travail pour l'exercice biennal 2003-2004 (WFP/EB.3/2002/11/Rev.1), approuvé par le Conseil, il est prévu que le Secrétariat présente une mise à jour de cette question importante tous les ans à sa session annuelle. Ce document sera soumis **pour information**.

EB.2/2005 (6-10 juin)

➤ *Rapports du Corps commun d'inspection pour 2004 (E)*

Le Conseil d'administration, par sa décision 1998/EB.A/7, a recommandé au Bureau d'examiner les futurs rapports du CCI et de lui transmettre ses observations, pour examen. Le Secrétariat a soumis au Bureau un rapport récapitulatif présentant les recommandations et les mesures de suivi à prendre contenues dans les rapports du CCI publiés en 2004 et intéressant directement les travaux du PAM. Le Bureau présentera le résumé susmentionné au Conseil **pour examen**.



QUESTIONS DIVERSES

EB.1/2004 (23–27 février)

- *Rapport sur la réunion conjointe des Conseils*

EB.3/2004 (11–14 octobre)

- *Rapport sur la visite conjointe sur le terrain (I)*

Un rapport récapitulant les observations et les recommandations formulées par les membres des Conseils du PNUD, de l'UNICEF, de l'UNFPA et du PAM qui ont participé à la visite effectuée au Guatemala en mars 2004 sera soumis au Conseil **pour information**.

- *Rapport sur la visite des membres du Conseil du PAM sur le terrain (I)*

Un rapport résumant les observations et les recommandations formulées par les membres du Conseil du PAM lors de leur visite effectuée fin mars 2004 au Sri Lanka sur les sites où le PAM met en œuvre des activités sera soumis au Conseil **pour information**.



**PROJET DE CALENDRIER DES SESSIONS DES ORGANES
DIRECTEURS DE LA FAO, DU FIDA ET DU PAM ET DES AUTRES
RÉUNIONS IMPORTANTES 2004–2005**

	2004		2005	
JANVIER			PAM	31/1–4/2
FÉVRIER	18 COAG FIDA/CG PAM	9–10 16–20 23–27	65 CCP FIDA/CG	8–11 14–18
MARS	23 ARC 27 NERC 76 CQCJ	1–5 13–17 29–30	26 COFI 17 COFO	7–11 14–18
AVRIL	FIDA/CA 28 LARC	19–23 26–30	78 CQCJ 19 COAG FIDA/CA	4–5 11–15 18–22
MAI	24 ERC 91 PC 106 FC 27 APRC PAM PAM	5–7 10–14 10–14 17–21 24–28 31/5–4/6	108 FC 93 PC 31 CSA PAM	9–13 9–13 23–27 30/5–3/6
JUIN			PAM 128 CL	6–10 20–25
JUILLET				
AOÛT				
SEPTEMBRE	FIDA/CA 92 PC 107 FC 30 CSA	6–10 13–17 13–17 20–24	FIDA/CA 109 FC 94 PC 79 CQCJ	5–9 19–23 19–23 28–29
OCTOBRE	77 CQCJ PAM JMA	5–6 11–14 15 (ven)	JMA	17 (lun)
NOVEMBRE	127 CL FIDA/CA	22–27 29/11–3/12	PAM 129 CL 33 C 130 CL	7–11 15–17 18–29 30
DÉCEMBRE			FIDA/CA	12–16

Eid Al-Adha: 1er février 2004
Pâque: 11 avril 2004
Ramadan: 16 octobre–13 novembre 2004
Eid Al-Fitr: 14 novembre 2004

Eid Al-Adha: 21 janvier 2005
Pâque: 27 mars 2005
Ramadan: 4 octobre–2 novembre 2005
Eid Al-Fitr: 3 novembre 2005

APRC	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	ERC	Conférence régionale pour l'Europe
ARC	Conférence régionale pour l'Afrique	FC	Comité financier
C	Conférence	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs du FIDA
CCP	Comité des produits	LARC	Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	NERC	Conférence régionale pour le Proche-Orient
CL	Conseil	PC	Comité du Programme
COAG	Comité de l'agriculture	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
COFI	Comité des pêches	PAM	Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
COFO	Comité des forêts		

